

**RÈGLEMENT SUR LES LIEUX D'ENTREPOSAGE
DES BPC(RM 474/88)**



INSCRIPTION DE LIEU D'ENTREPOSAGE DE BPC

Identification de l'exploitant

Dénomination sociale : _____ N° de dossier de la société : _____

Adresse postale : _____ Ville : _____ Prov. : _____ Code postal : _____

Nom commercial : _____ Emplacement : _____

Adresse postale de l'exploitation : _____ Ville : _____ Prov. : _____ Code postal : _____

Description de l'installation

1) Entreposage intérieur

Entreposage extérieur

2) Schéma de la propriété : Indiquer les dimensions du bien-fonds, l'emplacement et la fonction des bâtiments et des aires d'entreposage extérieur, les routes et autres voies publiques, les clôtures, les entrées, etc. (joindre à la présente inscription dûment remplie).

3) Description du/des bâtiment(s) d'entreposage (type et matériaux de construction, dimensions, sorties, etc.) :

4) Description de l'aire/des aires d'entreposage (dimensions, sorties, situation par rapport à l'ensemble du bâtiment et endroit précis où sont stockés les déchets) :

5) Plan d'étage de l'aire d'entreposage des BPC : Indiquer l'endroit précis où sont stockés les contenants de BPC et ses dimensions, l'emplacement des portes et fenêtres, etc. (joindre à la présente inscription dûment remplie).

6) Brève description de la méthode d'entreposage des conteneurs utilisée :

7) Brève description des dispositifs de retenue et du plan d'urgence :

8) Brève description des mesures de sécurité et de surveillance des lieux :

9) Brève description des dispositifs de détection automatique et de protection contre les incendies :

10) Autres renseignements sur l'entreposage sécuritaire des BPC :

Certification

Je certifie que l'information fournie ci-dessus est véridique et complète.

Signature de la personne-ressource : _____ Date (jj/mm/aaaa) : _____

Nom en caractères d'imprimerie : _____ Poste/titre : _____

Téléphone : _____ Téléc. : _____

Réservé au ministère

Région _____ Code d'entreprise _____ Révisé par _____ MB _____

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses*, le *Règlement sur les lieux d'entreposage des BPC* (RM 474/88) et seront utilisés pour délivrer le n° d'inscription concernant les déchets dangereux (n° d'identification provincial), ainsi qu'à des fins administratives et d'exécution de la loi. Les renseignements recueillis sont protégés par les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le coordonnateur chargé de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, C.P. 85, 200, croissant Saulteaux, Winnipeg (Manitoba) R3J 3W3, au (204) 945-4170.

INVENTAIRE DES DÉCHETS ENTREPOSÉS CONTENANT DES BPC

RM 474/88 (voir par. 10(2))

État physique des déchets : solide, liquide ou équipement	Type de conteneur	Nombre de conteneurs	Description des solides contenant des BPC	Description de l'équipement : inclure les renseignements figurant sur la plaque signalétique, les n^{os} de série et d'enregistrement des BPC	Volume des liquides contenant des BPC	Concentration de BPC ou concentration de BPC des liquides vidangés

Joindre des pages supplémentaires si nécessaire.